

ADN

STAGE DE SPECIALISATION GAZ

Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN - spécialisation gaz (habilitation)
Titre inscrit au Registre Spécifique (RS) RS5658 par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des
Territoires. Echéance de l'enregistrement au 31/12/2026

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. L'Institut Fluvia est titulaire d'un agrément délivré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la délivrance de la formation et l'organisation des examens (Agrément par Arrêté du 19 novembre 2024, publié au JO du 29 novembre 2024 (TECP2422919A)). Formation en présentiel, en interentreprises.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

Ce stage, réalisé en partenariat avec l'APTH, est destiné à préparer les candidats à l'examen préalablement à la délivrance de l'attestation ADN dont doit être muni « l'expert marchandises dangereuses » présent à bord des unités transports de telles marchandises.

A l'issue de ce stage, le candidat sera capable de :

- d'appliquer les lois des gaz et en déduire les effets sur la cargaison
- de déterminer la masse volumique, la densité relative ou le volume des liquides ainsi que les pressions des mélanges
- de prendre les dispositions pour limiter les risques liés à la polymérisation, la vaporisation, la condensation
- d'identifier et d'appliquer les conditions de transport
- de choisir et d'appliquer une procédure de rinçage des citernes à cargaison
- d'appliquer une procédure de prise de mesures et/ou d'échantillon
- d'identifier et d'appliquer les mesures en cas d'urgence

1.3 - Préreguis

Etre titulaire d'une attestation ADN Base dont la date limite de validité n'a pas été dépassée et valable pour les bateaux-citernes ou combinée « bateaux-citernes/bateaux à marchandises sèches ».

1.4 - Contenu

Les cours de spécialisation Gaz sont régis par les 8.2.2.3.3 et 8.2.2.3.4 du Règlement annexé à l'ADN, et font l'objet du 3.2 b) de l'annexe III de l'arrêté TMD. Cela comprend 24 unités de cours de 45 minutes (examen compris) :

Connaissance en physique/chimie

Loi des gaz

Pressions partielles et mélanges (définitions et calculs simples, augmentations de pression et dégagement de gaz des citernes à cargaison)

Nombre d'Avogadro et calcul des masses de gaz parfait et application de la formule des masses

Masse volumique, densité relative et volume des liquides

Pression et températures critiques

Polymérisation, vaporisation, condensation, mélanges

Liaisons et formules chimiques

Pratique

Rinçage des citernes à cargaison

Prise d'échantillons, mesures de concentration de gaz

Danger d'explosion, risque pour la santé, mesures de sécurité

Contrôle des locaux fermés et pénétration dans ces locaux

Attestation de dégazage et travaux admis

Degré de remplissage et surremplissage

Pompes et compresseurs

Manutention de gaz liquéfiés réfrigérés

Mesures en cas d'urgence

Dommages corporels

Irrégularité en liaison avec la cargaison



Enregistré sous le numéro d'activité N° 11 75 00862 75

1.5 – Sanction visée et modalités

Le stage est sanctionné par un examen de 150 minutes composé d'un QCM de 30 questions en 60 minutes sur 30 points et d'une question de fonds (étude de cas) en 90 minutes sur 30 points.

L'examen est réussi si un total de 44 points (sur les 60 points possibles) est atteint, un minimum de 20 points devant être obtenu sur chacun des examens.

Si 44 points sont atteints mais que pas le seuil des 20 points pour une des matières (QCM ou cas pratique), cette matière peut faire l'objet d'un examen de rattrapage.

Si le seul de 20 points n'est atteint pour aucune matière, le candidat doit à nouveau participer à la formation dans son ensemble.

1.6 – Taux de réussite

En 2024 le taux de réussite est de 86% sur un total de 7 candidats. Les candidats attribuent une note de 9/10 à FLUVIA. Taux de satisfaction des stagiaires : 97%. Taux d'abandon : 0%

2 - PARCOURS PEDAGOGIQUES

<u>2.1 – Durée</u>

La formation dure 3 jours (24 heures)

2.2 - Inscription, délai d'accès et période de réalisation :

L'inscription sera effective après avoir rempli le Bulletin d'Inscription et justifié des prérequis. Un minimum de 15 jours ouvrés est nécessaire entre l'inscription complète et le début de la formation, sous réserve de places disponibles. Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet www.institutfluvia.fr

2.3 - Lieu

La formation se déroule à Maurepas (78) ou à Lyon (69).

2.4 - Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 20 maximum.

2.5 - Formateurs

La formation est réalisée par un binôme de formateur composé d'une part par François MANOUVRIER, Responsable Pédagogique du CFA de la Navigation Intérieure et un formateur de l'APTH (association pour le transport d'hydrocarbures) dont les compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

Cette formation est assurée en salle de réunion avec une présentation powerpoint, le manuel ADN, des démonstrations à l'aide d'outils appropriés du comportement des matières, des exercices pratiques.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 - PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation :

Pour les adhérents E2F : 875 € HT (20% de TVA) soit 1 050,00 € TTC. Pour les non adhérents : 1000 € HT (20% de TVA) soit 1 200,00 € TTC.

La formation est finançable par le CPF - Compte Personnel de Formation.

Viennent s'ajouter :

- les frais d'hébergement/restauration en pension complète ou forfait journées d'études dépendent du lieu de formation (Lyon ou Maurepas).
 - le prix de la carte ADN + les frais d'envoi : 35,62€ TTC.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

<u>Contact – Référent Handicap :</u>

Bénédicte KALYNIAK Ligne directe : 01.42.60.36.13 ou 06.85.03.46.75

Mail: contact@institutfluvia.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

ADN Gaz - v2023